

AVIS AU PUBLIC

Eaux – SIDERE –
Exploitation de la station de chloration « Kaulen »

En application de l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

19 janvier 2023

une demande d'autorisation a été déposée à l'Administration de la Gestion de l'Eau, sous référence

EAU/EAUT/23/0047

concernant l'

exploitation de la station de traitement de chloration « Kaulen » (TCL-138-XX) pour le traitement d'eau potable à Waldbredimus

situé

parcelle cadastrale 818/4362, section A de Waldbredimus, commune de Waldbredimus

Une copie de la demande d'autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Trintange, le 25 janvier 2023
pour le Collège des bourgmestre et échevins :


le Bourgmestre




le Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour conformément à l'article 24 (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008.

Trintange, le 25 janvier 2022


le Bourgmestre




le Secrétaire